

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn et Garonne

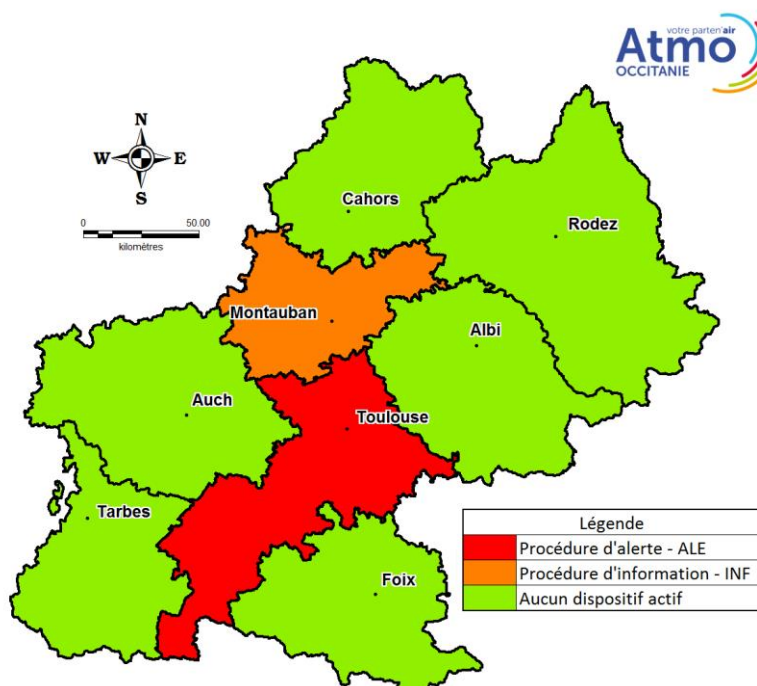
PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 18/11/2017 8h00

Sur le département du Tarn et Garonne, Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour la journée du 18 novembre 2017.

En raison de cette prévision d'épisode de pollution, la préfecture du Tarn et Garonne met en œuvre la procédure d'information conformément à l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2017.

En outre, Atmo Occitanie prévoit la persistance de l'épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) sur le département de la Haute-Garonne, pour cette même journée. La préfecture de la Haute-Garonne a mis en œuvre la **procédure d'alerte** conformément à l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2017.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Les concentrations en particules en suspension dans l'air sont en augmentation depuis plusieurs jours sur les départements du Tarn et Garonne et de la Haute-Garonne sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques stables qui limitent la dispersion des polluants.

Samedi 18 novembre, les conditions météorologiques prévues ne semblent pas permettre la dispersion de la pollution actuellement présente sur ces départements. Les concentrations devraient rester à un niveau élevé. L'épisode de pollution aux particules en suspension devrait donc persister.

Pour dimanche, l'évolution de la situation et l'éventuelle dispersion des polluants accumulés dans l'air dépendra des conditions de vent sur les départements.

Cette procédure est valable pour la journée du 18 novembre 2017.

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 18/11/2017 8h00

Renseignements ATMO Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur oramip.atmo-midipyrenees.org

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Populations vulnérables :

Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles :

Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.

Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 oramip.atmo-midipyrenees.org

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Communiqué du 18/11/2017 8h00

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44
et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn et Garonne.